

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS

À REMPLIR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS :
L'AVIVO EST LÀ POUR VOUS AIDER

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à disposition des contribuables pour les aider à remplir leur déclaration d'impôts. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, il vous suffit de venir au Grenier bernois, pl. Casino 1 (4^e étage) et d'attendre votre tour.

Les séances auront lieu :

**Les vendredis 24 février, 9, 16, 23, 30 mars
et 13 avril de 14h à 17h**

Le vendredi 2 mars de 8h à 11h30 et de 14h à 17h

En dehors de cette période, il est possible d'obtenir de l'aide au 021 801 43 56 (Pierre Ethenoz).

Une participation aux frais est demandée, celle-ci varie

selon le revenu imposable entre CHF 25.- et CHF 100.- par déclaration. Attention à préparer et à prendre avec vous tous les documents utiles à l'élaboration de la déclaration.

Plus d'informations sur
morges.ch/Santé et Social

MORGES - BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL - DÉCEMBRE 2011 - REFLETS N°6

La vie en ville

Politique intergénérationnelle : des projets pour tous



Stephan Hürzeler

Entretien avec Stephan Hürzeler, chef du Service jeunesse, sécurité sociale et logement (JSSL), chargé de mettre en œuvre des grands dossiers de la Municipalité dans le domaine de la jeunesse et des aînés (voir encadré).

La Municipalité souhaite accentuer son effort en matière de politique des aînés durant cette prochaine législature. Quelles seront les prochaines concrétisations dans ce domaine ?

Clairement, il convient de décliner cette politique prioritairement dans les quartiers autour de 2 axes : animations et dynamique intergénérationnelle.

Prenons l'exemple des logements protégés pour personnes âgées : ce sont des appartements adaptés qui répondent aux difficultés que ces personnes peuvent rencontrer. Ces logements doivent se situer de préférence dans une zone urbaine au sein de quartiers offrant des infrastructures telles que magasins, transports publics, autres services. Ils peuvent aussi faire partie d'une structure mixte de logements, de manière à favoriser le maintien et la qualité de l'intégration de nos aînés dans les quartiers.

On a identifié à Morges un manque d'activités pour la jeunesse. Comment y pallier ? Quelles sont les actions à mener selon vous et pour quelle catégorie d'âge ?

Il faut répondre aux besoins des familles dans le sens large. Il convient donc de disposer d'une palette d'offres socio-culturelles qui réponde à l'ensemble de la jeunesse et qui s'intègre dans la vie des quartiers. Cela pourrait s'articuler ainsi :

- Pour les 6 – 12 ans : une offre dans les quartiers : places de jeux, animations
- Pour les 12 ans et plus : une collaboration avec les structures existantes telles le Centre de rencontre Couvaloup 12 et la travailleuse sociale de proximité.

Il faudrait aussi développer les activités pour les jeunes par le biais du sport scolaire facultatif et d'autres activités

Politique intergénérationnelle : les grands projets de la Municipalité		
Projets	Objectifs	Mesures concrètes
Politique des seniors	Veiller à trouver des partenaires pour les loger, être plus performant sur la formation pour la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> • développer des appartements protégés en partenariat • développer les ateliers mobilité • mettre en place un Ciné seniors à Morges
Politique de la jeunesse	Accroître l'offre socio-culturelle pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • création d'activités pour les 3-16 ans • occupation/loisirs pour les 16-25 ans
	Mettre en place une politique de la jeunesse participative	Créer un poste de délégué à la jeunesse
		Créer et développer le Parlement des Jeunes
		Développer les dynamiques dans les quartiers
Accueil des enfants (en milieu préscolaire et parascolaire)	Poursuivre la politique d'accueil pour les enfants	Analyser les besoins et continuer à développer les structures pour le pré- et parascolaire, proposer des lieux à proximité des collèges en collaboration avec le réseau AJEMA

parascolaires associatives telles que le passeport-vacances, ce qui permettrait d'offrir aux jeunes la possibilité de découvrir de nouveaux aspects du sport ou d'approfondir leurs connaissances selon leur libre choix.

Un mot sur le Parlement des Jeunes qui a pour but de favoriser l'implication des jeunes à la vie sociale et politique en leur donnant un espace de participation et d'expression qui leur est propre ? Pourquoi créer une telle structure ?

Le clivage entre les enfants et les adultes a tendance à augmenter, en particulier à cause des nouveaux médias de communication qui créent des problèmes de compréhension.

Le Parlement des Jeunes a pour but de favoriser l'implication des jeunes à la vie sociale et politique en leur donnant un espace de participation et d'expression. Il a pour tâche de communiquer leurs opinions, leurs idées et de les faire entendre auprès des autorités afin de les concrétiser. C'est aussi un outil de consultation pour la Municipalité.

Il y a un projet, porté par le tissu associatif, de créer une Maison des Associations qui, selon le projet regrouperait en un même lieu une salle de concert, des espaces pour les séances / réunions et une cafétéria. Comment voyez-vous son évolution ?

C'est une initiative privée qu'il convient de soutenir à tout prix. Comme je le comprends, ce sera un lieu qui permettra de dépasser les niveaux économiques et socioculturels en mélangeant les populations. Ce sera le rôle des associations de rendre ce lieu vivant.

Un mot sur la politique d'accueil des enfants, quelles seront les prochaines priorités maintenant que la capacité d'accueil tant avec le Chalet Sylvana que le site de la Gracieuse a augmenté pour répondre aux besoins de la population ?

La construction de ces deux structures a permis de répondre en partie aux besoins de places d'accueil préscolaire, mais il reste une liste d'attente conséquente. Pour pallier à cette situation, des structures privées comme Cap canaille (79 places) ont ouvert ou encore comme la Romande Energie (44 places) qui, en adhérant au réseau AJEMA permet de proposer des places aux Morgiens. La Municipalité étudie aussi d'autres solutions pour répondre aux demandes des familles.

Concernant l'accueil parascolaire, en 2009, plus de 70% des Vaudois et Morgiens ont plébiscité le nouvel article constitutionnel 63a (école à journée continue) qui prévoit que les communes – en collaboration avec l'Etat et les partenaires privés – organisent un accueil parascolaire surveillé pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. Cet accueil, facultatif pour les familles, se fera sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité. En termes d'organisation et d'horaires, cela implique la participation des écoles afin de prévoir des cantines scolaires dans les collèges et des lieux pour les devoirs surveillés ainsi que d'autres prestations.

Propos recueillis par Giancarlo Stella,
Secrétaire municipal